

Participation aux prélèvements PCR dans les Centres de Tri/Testing

En ce début des vacances d'été, le CMG tient à remercier tous les MG et leurs assistants qui ont effectué des prestations aux Centres de Tri puis de Testing afin d'effectuer des frottis. Vos congés seront bien mérités ! le CMG vous souhaite des vacances reposantes et déconnectées des soucis professionnels de ces derniers mois.

Toutefois, comme vous le savez, le virus reste présent, préparant peut-être son rebond de l'arrière-saison. Il reste donc capital de maintenir une capacité opérationnelle de testing pour tenter de limiter sa propagation. **Nous encourageons donc toutes les bonnes volontés parmi vous afin de rester disponibles pour participer à ces prestations de prélèvement.** La rémunération est de 80€/h. Les assistants sont bien-sûr les bienvenus.

Le CMG continue d'insister auprès des autorités compétentes pour améliorer le dispositif qui présente encore de nombreux problèmes et reste perfectible.

Tests sans N° NISS

QUE DOIS-JE FAIRE SI MON PATIENT N'A PAS DE NUMÉRO DE REGISTRE NATIONAL ? Y compris pour les touristes de passage en Belgique et chez qui un test est réalisé.

Réponse de Sciensano

Q4.8 https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_FAQ%20contact%20tracing_FR.pdf

Si un patient ne dispose pas d'un numéro de registre national, il est possible de créer un numéro BIS. De cette manière, le patient est enregistré dans le registre BIS, un registre complémentaire au registre national.

Le numéro BIS est créé sur la base d'un ensemble de données d'identification minimales :

- MID 1a : nom, premier prénom, date de naissance, adresse de contact en Belgique
- MID 1b : nom, premier prénom, date de naissance, adresse du domicile à l'étranger
- MID 2 : nom, premier prénom, sexe, date et lieu de naissance (à savoir le pays et la commune)

Il est important de noter que la création d'un numéro BIS a un impact considérable puisque, tout comme le numéro de registre national, il sert d'identification officielle et unique. La création de ce numéro n'est donc possible que si on a la certitude que le patient n'a pas de numéro de registre national ni de numéro BIS existant ; sa création doit avoir lieu en accord avec le patient et le numéro contiendra autant de données informatives que possible sur ce patient (p. ex. sur la base d'autres documents officiels dont le patient dispose, comme un permis de conduire, un passeport, etc.).

La fonctionnalité permettant de créer un numéro BIS est intégrée dans la plupart des logiciels professionnels ; informez-vous auprès de votre fournisseur.

Instructions spécifiques pour **CareConnect**.

<https://careconnectmanual.corilus.be/fr/faq/cr%C3%A9ation-dun-n%C2%B0-bis-pour-les-patients-sans-niss> (attention: le 14/05, un update du logiciel a eu lieu)

Instructions spécifiques pour **HealthOne** https://www.youtube.com/watch?v=UgZijLgda_A

Attention : cette fonction n'est pas disponible dans **Mediris** et elle ne fonctionnerait pas non plus dans les maisons médicales qui utilisent **PriCare/Topaz**. Mais certains nous informent que Topaz permet de créer un numéro BIS... A vérifier !

Une application web est à dispositions des médecins sur

<https://ehealth.fgov.be/fr/esante/professionnels-de-lasante/ehealthcreabis/presentation-generale>.

Si besoin, les médecins peuvent prendre contact par mail avec la cellule Identification de la Banque-carrefour de la Sécurité sociale: identification@ksz-bcss.fgov.be . Vos demandes seront traitées en priorité les jours ouvrables entre 8 et 17 heures. Dans ce cas, vous devrez indiquer ce qui suit dans votre mail "Création numéro BIS - Covid-19".

Camps de jeunesse : Sciensano ne tient pas compte de l'avis du CMG !

Qui dit juillet dit camps de mouvements de jeunesse. Il était nécessaire de permettre aux jeunes, après l'isolement engendré par la suspension des cours, de partir en camp.

De trop nombreux « experts », dans de trop nombreux cénacles, se sont réunis pour définir les conditions sanitaires de sécurité raisonnables et les procédures à suivre pour différents cas de figure.

Le CMG a formulé un avis argumenté, a participé à plusieurs réunions.

Hélas force de constater que c'est pour finir une procédure éloignée de nos avis qui est sortie du chapeau du RMG (Risk Management Group).

Bref, un document est publié sur le site Sciensano dont nous ne partageons pas certains points fondamentaux. Vous le trouverez en annexe ou sur la page https://covid-19.sciensano.be/sites/default/files/Covid19/COVID-19_procedure%20summercamps_FR.pdf.

Nous regrettons la négation du rôle qu'ont toujours assumé les généralistes locaux, le refus de la main tendue des Cercles ruraux pour aider ces camps et intervenir avec les provinces en cas de soucis.

Enfin, il est plus que regrettable de constater que ce document conseille aux jeunes de se rendre aux Urgences en cas de fièvre par exemple et de recourir au 112 pour des motifs du ressort de la 1^{ère} ligne.

Nous avons demandé que le nom du CMG ne figure pas dans ce document dont nous n'approuvons pas le contenu.

Communication de l'AVIQ aux Cercles de Médecine générale

Vous trouverez en annexe une Communication de l'AVIQ aux Cercles de Médecine générale, comportant 2 points :

- 1) La mise en place d'un numéro d'appel dédié aux médecins généralistes pour toutes questions liées au COVID-19 (071/33.70.33).
- 2) Différents outils mis à disposition des MG.

Mise en place des Cellules Locales de Lutte contre les Epidémies (CLLE)

Sous l'impulsion de la CIM-Santé (Conférence interministérielle de la santé), l'AVIQ va mettre sur pied des Cellules Locales de Lutte contre les Epidémies.

L'AVIQ a choisi de se tourner vers les Cercles.

Rassemblés en AG de la FAGW fin juin, ceux-ci ont salué ce choix et relevé le défi.

Dans les prochaines semaines, selon des modalités qui sont en cours d'écriture, les Cercles de Wallonie se regrouperont autour de 8 CLLÉ chargées de gérer des prises en charge de cluster en lien avec les informations du Tracing, les inspecteurs d'hygiène de l'AVIQ (cellule de surveillance des maladies infectieuses), les provinces et les autres acteurs concernés selon les cas (MCC, ONE, Médecine scolaire, médecins du travail...).

Des budgets seront alloués à ces cellules pour leur permettre d'être composées d'un MG, 1 ou 2 infirmiers, 1 administratif et un part-time d'épidémiologiste.

Notre connaissance du terrain, notre vision holistique et notre pragmatisme, ajoutés à notre expérience des mois précédents et notre position centrale dans ce paysage morcelé (voire déchiré) font des Cercles la structure idéale pour cette mission.

Vos représentants l'ont bien compris.

Plan d'action de la Ministre Morreale

Le gouvernement wallon, et plus spécifiquement sa ministre de la Santé Christie Morreale, ont imaginé un « plan d'action » régional qui devra veiller entre autres à ce que les structures d'accueil du sud du pays soient mieux armées face à une éventuelle recrudescence du coronavirus.

Il s'agit d'une « note d'orientation qui tient compte des remarques des opérateurs de terrain », via laquelle on « essaye de tirer les premiers enseignements et de déjà prendre des premières mesures » en vue d'un possible rebond, a expliqué la ministre sur les ondes de Bel RTL le vendredi 26 juin dernier.

La mise en place des 13 mesures que ce plan d'action comporte, se fera en étroite collaboration avec les professionnels du terrain, a promis Christie Morreale.

Nous l'espérons bien, car nous avons appris l'existence de ce plan d'action par les ondes sans jamais avoir été associés à son élaboration... Plutôt surprenant...

Félicitations à toutes et tous. Au travail : we will do the job ! L'Union fait la Force

Et bon repos à ceux qui ont l'occasion de prendre quelques jours de détente...

